

M. Fabien KAYSER  
Gérant de la SEPE Les Dix Huit  
Espace Européen de l'Entreprise  
Rue de Berne  
67300 SCHILTIGHEIM

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais  
Bureau des Procédures d'Utilité  
Publique et de l'Environnement  
16, Place de la Préfecture  
62000 ARRAS

Schiltigheim, le 14 février 2020

**Objet : Dépôt des compléments pour la SEPE LES DIX-HUIT**

Monsieur le Préfet,

Suite au dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale pour le projet éolien « SEPE Les Dix Huit » - situé sur la commune de Coupelle-Neuve le 06 juillet 2018, vous nous avez transmis une demande de pièces complémentaires en date du 21 août 2018.

Dans ce cadre, veuillez trouver ci-joint le dossier regroupant l'ensemble des compléments demandés.

Par ailleurs, les SEPE Beaulieu, La Motte Moulin et Sehu (bouquet éolien que le projet de la SEPE Les Dix-Huit vient densifier), autorisées par des arrêtés d'autorisation unique en date du 7 mars 2017, ont déposé un porter à connaissance en date du 24 janvier 2020 en vue de modifier le modèle d'éolienne en remplaçant le modèle de type Enercon E115 par des Vestas V117. La SEPE Les Dix-Huit a donc intégré un porter à connaissance en annexe 10 de cette réponse de compléments en vue de solliciter cette modification de modèle d'éolienne.

Les études jointes au porter à connaissance démontrent que le changement de modèle d'éolienne ne modifie pas de manière substantielle les impacts du projet.

Nous tenons à souligner que les proportions de l'éolienne restent identiques.

**Après autorisation, le parc présentera les caractéristiques suivantes :**

- Nombre d'aérogénérateurs (éoliennes) : inchangé,
- Dimensions des aérogénérateurs : similaires,
- Puissance unitaire : identique.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me confirmer que le changement de modèle de l'aérogénérateur de la SEPE Les Dix-Huit a bien été pris en compte par vos services, sans nécessité de mesure d'instruction complémentaire, dans la mesure où la modification n'est pas substantielle : elle n'engendre que des impacts très limités comme le démontre l'annexe 10.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Fabien KAYSER  
Gérant de la SEPE Les Dix Huit



**Pièces jointes :**

- Dossier de réponse à la demande de compléments,
- Annexe 1 à 9 : annexes au dossier de réponse à la demande de compléments,
- Annexe 10 : analyse synthétique des impacts suite au changement de modèle pour la passer de l'éolienne Enercon E115 3,0 MW à l'éolienne Vestas V117 3,0 MW.